

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2003-130 DU 15 avril 2003

**Chargeant Monsieur Lazare SEHOUETO,
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la
Promotion de l'Emploi de l'intérim de
Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
de l'Urbanisme.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi la loi N° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation, le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret N° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié.

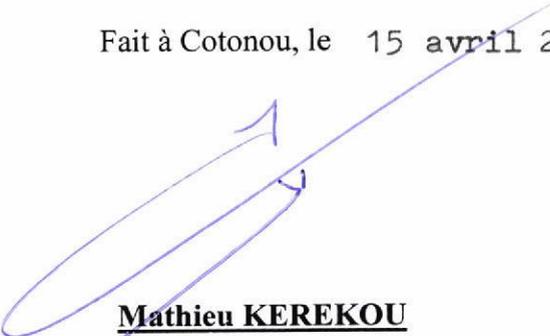
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 14 au dimanche 20 avril 2003 Monsieur Lazare SEHOUETO, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel

Fait à Cotonou, le 15 avril 2003

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement**


Mathieu KEREKOU

Ampliation :

**PR 6 – AN 4 – CS 2 – HAAC 2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEIA 4 – SGG 4 – AUTRES
MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.**